



ACCOMPAGNEMENT EN VUE DE LA VAE

GUIDEZ SEBASTIEN

06-69-30-27-52

sebastien.guidez@sg-formation.com

DUREE : 36 heures

PUBLIC VISE : Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation désireuse de valider par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience un titre, un diplôme ou une certification répertorié au Répertoire Nationale de Certification Professionnelle

PREREQUIS : Justifier d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée – que l'activité ait été exercée de façon continue ou non

DELAIS D'ACCES : entrée permanente. L'accompagnement peut démarrer dès que les formalités administratives sont réalisées (Quelques jours avec le CPF par exemple) - Nous contacter

MODALITES D'ACCES : Justifier de l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le diplôme ou titre professionnel.

Présenter la notification de la décision par le service compétent du ministère ou de l'organisme certificateur sur la demande de recevabilité à la VAE (recevabilité livret 1)

Une première rencontre visera à présenter au candidat les démarches à réaliser pour la phase de recevabilité (ou à s'assurer de sa connaissance précise des démarches).

- Point sur le projet de validation d'une certification et sur la procédure de la VAE
- Distribution du CERFA de recevabilité et présentation
- Identification du ministère ou organisme certificateur
- Information sur le financement de la VAE

ACCESSIBILITE : Une adaptation des formations pour les personnes en situation d'handicap est possible. (Nous contacter : *Audrey, référent Handicap : 06 58 30 42 22*). Les lieux de formation seront accessibles aux personnes en situation de handicap. Une vérification sera établie.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES : formateur spécialisé - Supports pédagogiques - Entretien individuel d'accueil et d'accompagnement – Rendez-vous de suivi – PowerPoint - Formation au référentiel préparé.

SUIVI, EVALUATION, SANCTION :

➔ Moyens permettant de suivre l'action de formation :

- ✓ Plans d'action de formation
- ✓ Rendez vous de suivi

➔ Moyens permettant d'en évaluer les résultats

- ✓ Dépôt du dossier rédactionnel + oral de validation devant jury pratiques en présentiel

➔ Sanction

- ✓ Attestation de suivi de formation.
- ✓ Validation partielle, totale ou non validation spécifiée par le certificateur suite à la passation de l'oral de validation (Non réalisé par nos soins – Nous ne sommes pas certificateur du diplôme ou du titre visé)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Une VAE peut servir à atteindre différents objectifs :

- ✓ Obtenir une certification lorsque l'on n'a pas ou pas suffisamment de diplômes
- ✓ Valider un niveau de responsabilité
- ✓ Faire reconnaître ses compétences
- ✓ Evoluer professionnellement, obtenir une augmentation ou une promotion
- ✓ Changer d'emploi
- ✓ Passer un concours ou s'inscrire à une formation nécessitant un certain niveau de qualification
- ✓ Valoriser son expérience pour des raisons et objectifs personnels
- ✓ Développer sa confiance en soi

PROGRAMME

PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT VAE - 36 HEURES - SEQUENCAGE		
CODE SEQUENCE	DUREE	OBJECTIFS
SEQUENCE 1	3H	S'approprier les consignes de la démarche VAE - Identifier la structure du livret de recevabilité et la structure du livret de validation et comprendre sa finalité
SEQUENCE 2	1H30	Choix d'une certification selon les compétences de l'apprenant - Analyse du référentiel avec l'apprenant pour déceler lacunes éventuelles
SEQUENCE 3	3H	S'approprier la création du livret 1 - Récupération des éléments de preuve à la conception du livret - Elaboration d'un CV modélisé - Conception du tableau des tâches en corrélation avec les produits et matériels utilisés
SEQUENCE 4	2H30	Réactualiser ses connaissances par de la formation pour combler les lacunes
SEQUENCE 5	3H	S'approprier une démarche et des outils méthodologiques concernant la 1ère partie du livret 2
SEQUENCE 6	3H	Identifier les cadres d'expérience et exploiter les situations significatives en vue d'une restitution écrite
SEQUENCE 7	3H	Régulation de l'écrit concernant la 1ère partie du livret 2
REGULATION N°1	3H	Repérer les éléments constitutifs des compétences développées et aider à leur mise en relation avec le référentiel
REGULATION N°2	3H	Régulation de l'écrit concernant la 2ème partie du livret 2
SEQUENCE 8	3H	Repérer les éléments constitutifs des compétences développées et aider leur mise en relation avec le référentiel
REGULATION N3	1H30	Régulation de l'écrit concernant la 3ème partie du livret 2
REGULATION N°4	2 X 45 MIN	Régulation de l'écrit concernant l'ensemble livret 2
SEQUENCE 9	3H	Faciliter l'expression sur le parcours d'expérience et préparer sa présentation à l'oral devant le jury
SEQUENCE 10	2H	Mise en situation de jury pour audit blanc du dossier de validation sous la forme d'un grand oral - 1 audit
TOTAL	36 HEURES	

UN ACCOMPAGNEMENT VAE POUR DEVELOPPER DES SAVOIR-FAIRE

- ✓ Fournir au candidat un appui méthodologique pour l'analyse de son expérience professionnelle et l'élaboration du livret 1
- ✓ Fournir au candidat un appui méthodologique pour l'analyse de sa pratique et l'élaboration du livret 2
- ✓ Faire le lien entre sa pratique professionnelle et le référentiel de certification
- ✓ Repérer et consolider les compétences acquises
- ✓ Préparer la soutenance orale et/ou l'épreuve de pratique professionnelle

UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT VAE

- ✓ Présentation du déroulement de l'accompagnement et des missions de l'accompagnateur
- ✓ Présentation du livret 1 et des attendues
- ✓ Présentation du livret 2 et des attendues
- ✓ Echanges autour du cv, des expériences diverses en lien avec la certification visée
- ✓ Appropriation du référentiel et repérage des activités significatives et point sur les compétences à consolider
- ✓ Accompagnement à l'écriture réflexive, travail de réécriture et de reformulation
- ✓ Préparation de la soutenance orale et de l'éventuelle épreuve de pratique professionnelle : les attendues du jury/compétences évaluées, la posture professionnelle